

ANNEXE au rapport n° CG / B 10

du 17 janvier 2014

ANNEXE 1

PROGRAMME DÉPARTEMENTAL D'INSERTION

ADOPTÉ LE 13 JANVIER 2012



ACTUALISATION 2014

BILAN 2013 ET PERSPECTIVES 2014

AXE 1 - Exercer une veille et une actualisation en continu du dispositif

ACTION 1 : Participer aux travaux mis en place dans le cadre du plan Daubresse

Objectif opérationnel de l'action pour l'année n	Disposer et mettre en œuvre une information régulière sur les évolutions du dispositif R.S.A.
Contexte de mise en œuvre	Améliorer le dispositif R.S.A. dans le cadre du Plan Daubresse.
Pilote	D.P.D.S. - Service Environnement Insertion.
Partenariat	
Perspective 2013	Maintenir la participation du Conseil Général à ces temps de réflexion et d'information pour conserver une veille sur les avancées du dispositif et avoir une anticipation plus grande pour la mise en place des évolutions.
Réalisé	Le plan « Daubresse » a été remplacé par le Plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale adopté lors de la conférence sociale des 9 et 10 juillet 2013. Dans ce cadre, différentes mesures ont été envisagées dont certaines sont déjà réalisées. <ul style="list-style-type: none"> - le rattrapage progressif de 10 % du niveau du R.S.A. avec une première revalorisation de 2 % au 01/09/2013, - l'allongement des contrats aidés pour porter ces derniers à 12 mois.
Evaluation	Participation aux réunions des correspondants R.S.A. avec la Direction Générale de la Cohésion Sociale – Une réunion au moins par trimestre. Elaboration de comptes-rendus à l'issue de chaque réunion avec des partenaires et diffusion de cette information dans un dossier commun au service.
Perspectives 2014	Poursuivre notre participation à ces temps d'information avec la Direction Générale de la Cohésion Sociale sur le rythme habituel. Veiller à la diffusion des informations localement, en interne (D.P.D.S.) et auprès des partenaires du département.

AXE 1 - Exercer une veille et une actualisation en continu du dispositif

ACTION 2 : Mieux partager les évolutions intervenant dans le cadre du dispositif R.S.A.

Objectif opérationnel de l'action pour l'année n	Disposer et mettre en œuvre une information régulière sur le dispositif R.S.A.
Contexte de mise en œuvre	Précisions calendaires, justifications de retards éventuels, méthodologie, difficultés éventuellement rencontrées...
Pilote	D.P.D.S.- Service Environnement Insertion.
Partenariat	Rencontre entre des référents parcours, des travailleurs sociaux de la D.P.D.S. des travailleurs sociaux de la C.A.F. Informations transmises au C.G. provenant de divers partenaires.
Perspectives 2013	Informers les référents-parcours sur des thématiques diverses. Diffusion des informations relatives à l'insertion en interne et auprès des partenaires externes.
Réalisé	Organisation de demi-journées d'information auprès des référents-parcours et du service social sur la présentation des marchés d'accompagnement : <ul style="list-style-type: none"> - référents-parcours sociaux, - référents-parcours A.C.I., - référents-parcours professionnels, - actions d'insertion sociale. Diffusion d'informations auprès des référents-parcours, des travailleurs sociaux et conseillers techniques.
Evaluation	Toutes les C.A.S. ont participé aux réunions et les échanges ont été très interactifs, portant majoritairement sur : <ul style="list-style-type: none"> - la nature du public à confier, - le contenu détaillé des prestations, - la possibilité de faire coexister des mesures d'insertion professionnelles et de suivi social (mesures écoutant, bilan de compétences, aides financières). Retour des partenaires sur l'utilité de recevoir des informations : Certains partenaires ont fait remonter l'utilité d'avoir ces informations, d'autres n'en voient pas l'intérêt.
Perspectives 2014	Organiser des réunions destinées aux travailleurs sociaux de la D.P.D.S. sur les aides, les prestations et les procédures de Pôle Emploi. Lever les difficultés rencontrées dans le cadre des suivis/accompagnements avec Pôle Emploi. Mobiliser en priorité sur ces réunions les personnels des agences locales pour l'emploi (responsables et conseillers). Recenser auprès des partenaires les besoins d'informations, afin d'organiser des réunions apportant des réponses techniques voire pratiques. Poursuivre l'objectif d'information des partenaires. Mobiliser les partenaires sur le recensement de la participation des bénéficiaires du R.S.A. à ces manifestations. Construire conjointement les outils de recueil de cette participation.

AXE 1 - Exercer une veille et une actualisation en continu du dispositif

ACTION 3 : Maintenir et développer le partenariat avec les organismes payeurs (C.A.F. et M.S.A.)

Objectif opérationnel de l'action pour l'année n	Poursuivre le partenariat avec les organismes payeurs et adapter le contenu de la convention aux évolutions du dispositif.
Contexte de mise en œuvre	Une convention de gestion établit le 19 juin 2009 pour 5 ans (terme en juin 2014) détermine : <ul style="list-style-type: none"> - les conditions relatives au dépôt des demandes, - le contenu les modalités et les conditions du contrôle de la délégation, - les conditions de notification / récupérations des indus, - les échanges financiers entre le C.G. et les organismes payeurs, - les modalités d'échange d'information.
Pilote	D.P.D.S.- Service Environnement Insertion.
Partenariat	Caisse d'allocations familiales de l'Indre, Mutualité sociale agricole.
Perspective 2013	Evaluer les conditions de mise en œuvre de la convention de gestion avec les organismes sociaux.
Réalisé	Mise en place de réunions de pilotage avec les organismes payeurs. Réunions C.A.F.I. sur les récupérations des indus. Réunion M.S.A. sur les actions sociales spécifiques à l'Indre.
Données quantitatives	Nombre d'instructions faites par les Centres Communaux d'Action Sociale, la D.P.D.S., la C.A.F. Nombre de dossiers retournés à la C.A.F.I./ M.S.A. pour décisions en délégation.
Evaluation	Le Conseil Général met en œuvre la majorité des instructions des demandes R.S.A. Augmentation du volume des dossiers transmis en opportunité par erreur, par la C.A.F.I.
Perspectives 2014	Renégocier les conventions de gestion au terme de celles-ci. Améliorer leur contenu en identifiant de nouvelles situations à proposer en délégation. Favoriser la mise en œuvre des instructions C.A.F. au sein des C.A.S. Exercer une veille sur la nature des décisions transmises par la C.A.F.I. en opportunité et proposer des réunions de réajustement si nécessaire.

AXE 1 - Exercer une veille et une actualisation en continu du dispositif

ACTION 4 : Maintenir et développer le partenariat avec les organismes signataires de la convention relative au dispositif départemental d'orientation et au droit à l'accompagnement.

Objectif opérationnel de l'action pour l'année n	Confirmer et poursuivre le partenariat avec les professionnels de l'accompagnement, adapter le contenu de la convention d'orientation aux évolutions du dispositif.
Contexte de mise en œuvre	Une convention d'orientation établie le 10 octobre 2012 pour 5 ans (terme en Juin 2017) détermine : <ul style="list-style-type: none"> - les modalités d'organisation du dispositif départemental d'orientation, - précise les implications de chacun des partenaires, - précise leur coordination pour chaque niveau d'intervention, - définit les conditions pratiques, les financements et les outils.
Pilote	D.P.D.S.- Service Environnement Insertion
Partenariat	Référents-parcours, travailleurs sociaux de la D.P.D.S.
Perspectives 2013	<p>Mettre en œuvre les nouvelles modalités et les nouveaux engagements de la convention d'orientation.</p> <p>Veiller à la bonne compréhension tant en interne qu'en externe.</p> <p>Rédaction et transmission au service social des procédures d'exécution des E.P. réorientation, des fins anticipées.</p>
Réalisé	<p>Outre l'orientation via les cellules de concertation (qui reste la règle), trois modes différents d'orientation des bénéficiaires du R.S.A. vers un référent-parcours ont cours à ce jour, intervenant soit en cours de parcours, soit à la fin d'un suivi :</p> <p><u>La procédure fin de suivi anticipé</u> : intervient, via les équipes pluridisciplinaires de réorientation, préalablement à la fin d'un suivi, en cas de difficultés particulières, sur proposition du référent en charge de l'accompagnement.</p> <p><u>La procédure de désignation directe</u>: intervient à l'issue d'un accompagnement référent-parcours, sur préconisation de ce dernier, validé en Comité de pilotage et à réception du bilan de fin de suivi.</p> <p><u>La procédure d'orientation par défaut</u> : elle fait suite au décret du 1^{er} mars 2012 qui met en place d'un dispositif d'orientation «par défaut» vers le service social départemental.</p> <p>Rédaction et mise en oeuvre de plusieurs fiches de procédures destinées tant au service insertion qu'au service social. Mise en ligne de ces procédures.</p> <p>Mise en place d'une veille sur les rythmes d'élaboration des C.I.A. par les référents-parcours.</p>
Evaluation	<p>Au titre de l'activité des cellules de concertation, au cours de la période d'octobre 2012 à septembre 2013, elles ont effectuées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1.305 orientations à visée professionnelle, - 1.039 orientations à visée sociale. <p>Ces différentes procédures ont amené une plus grande fluidité du dispositif d'orientation notamment à l'issue d'un accompagnement référent-parcours. Désormais celle-ci s'effectue dès réception du bilan de fin de suivi. Auparavant un délai de 4 mois en moyenne prévalait avant une nouvelle orientation.</p> <p>Le délai moyen de réalisation des C.I.A. (à visée professionnelle et sociale) est de 63 jours.</p>

Perspectives 2014	<p>Evaluer la procédure d'orientation par défaut : Connaître le nombre de personnes orientées par défaut vers le service social.</p> <p>Evaluer le nombre de personnes ayant répondu favorablement aux propositions de rendez-vous pour une orientation / le nombre de personnes n'ayant pas répondu et convoquées en E.P.</p> <p>Mise en place des équipes pluridisciplinaires de réorientation à l'issue d'un suivi de 12 mois (en cours).</p>
--------------------------	--

AXE 1 - Exercer une veille et une actualisation en continu du dispositif

ACTION 5 : Améliorer la fluidité du dispositif d'orientation

Objectif opérationnel de l'action pour l'année n	Réaffirmer le rôle clé de l'orientation.
Contexte de mise en œuvre	Eviter les délais trop longs entre la demande R.S.A. et l'orientation de la personne. Permettre une orientation adaptée au profil des bénéficiaires R.S.A.
Pilote	D.P.D.S.- Service Environnement Insertion.
Partenariat	Pôle emploi, les référents-parcours, le service social.
Perspectives 2013	<p>Poursuivre le travail avec Pôle Emploi sur leur participation au sein des cellules de concertation.</p> <p>Améliorer les délais de traitement des dossiers entre les acteurs de l'orientation (services en interne / référents-parcours).</p> <p>Renforcer les circuits et les procédures d'orientation.</p> <p>Améliorer l'identification des entrants dans les flux dématérialisés transmis par la C.A.F. et la M.S.A.</p> <p>Favoriser l'orientation des bénéficiaires du R.S.A. vers les C.U.I./C.A.E.</p>
Réalisé	<p>Un rappel a été réalisé auprès de Pôle Emploi Châteauroux sur la possibilité qui leur est offerte de participer aux cellules de concertation.</p> <p>Elaborée en lien avec le service social, la <u>Procédure de Désignation Directe (DD)</u> permet une orientation plus rapide à l'issue d'un suivi professionnel, vers un autre accompagnement professionnel, sans bénéficier d'une nouvelle évaluation du service social.</p> <p>A contrario, si le bénéficiaire nécessite, du fait de la présence de difficultés sociales, une orientation vers un suivi social, alors un passage en cellule de concertation reste nécessaire.</p> <p>Possibilité est laissée au service social de manifester son opposition à cette proposition de désignation directe lors de la remise des comptes-rendus des comités de pilotage mensuels.</p> <p>Réalisation d'une requête pour mieux identifier les bénéficiaires entrant dans le dispositif.</p> <p>Dans le cadre de la promotion des contrats aidés C.U.I./C.A.E. mise en place d'une procédure spécifique de recrutement de bénéficiaires du R.S.A. au sein des collèges du département.</p>
Evaluation	<p>Le défaut de présence de Pôle Emploi en cellule de concertation ne facilite pas l'orientation vers cet opérateur. De fait un déport des suivis se fait sur les autres référents-parcours ce qui crée un embouteillage sur les suivis relevant de ces derniers.</p> <p>On note une progression régulière du nombre de dossiers orientés via la procédure de désignation directe et un faible niveau de refus de la part du service social (0,4 %).</p> <p>Les délais d'orientation ont été réduits. Ce délai est de 40 jours en moyenne.</p>

Perspectives 2014	<p>Remobiliser Pôle Emploi sur sa participation aux cellules de concertation via les agences locales de Pôle emploi.</p> <p>Refaire une information en interne à ce titre, afin que Pôle Emploi soit invité régulièrement.</p> <p>Améliorer encore la fluidité de la procédure de désignation directe, afin de permettre plus de réactivité au niveau de l'orientation.</p> <p>Faciliter le désengorgement des cellules de concertation en élaborant un document méthodologique en lien avec le service social comprenant notamment des propositions d'appui à l'identification des publics concernés via des outils de requête adaptés.</p>
--------------------------	--

AXE 1 - Exercer une veille et une actualisation en continu du dispositif

ACTION 6 : Mettre en œuvre la fonction «réorientation» des Equipes pluridisciplinaires

Objectif opérationnel de l'action pour l'année n	Réaffirmer le rôle clé de l'orientation.
Contexte de mise en œuvre	Obligation réglementaire issue de Article L.262-31 du C.A.S.F. : réorientation à 12 mois. Problème d'engorgement des cellules de concertation en C.A.S. à résoudre.
Pilote	D.P.D.S.- Service Environnement Insertion.
Partenariat	Service social. Référénts-parcours et C.A.S.
Perspectives 2013	Améliorer le sens et la compréhension au bénéfice des acteurs du dispositif sur les nouvelles modalités de l'orientation. Finaliser la mise en place des réorientations après «12 mois d'accompagnement social» Promouvoir les équipes pluridisciplinaires comme instance de validation des réorientations suite à une fin de suivi anticipée avec un référent-parcours.
Réalisé	Procédure intégrée dans la convention d'orientation signée le 10 octobre 2012. Mise en œuvre et améliorations successives d'une requête afin de lister les dossiers à passer en Equipe Pluridisciplinaire. Elaboration de 3 documents : une procédure en interne, une procédure pour les circonscriptions d'action sociale et un courrier-type. Mise en place de cette procédure sur le temps des équipes pluridisciplinaires «sanctions».
Données quantitatives	En deux ans le repérage des dossiers en attente d'orientation à doublé 43 demandes de réorientation via les E.P. du 1 ^{er} janvier au 30 juin 2013 dont 42 accordées et 1 refusée.
Evaluation	A ce jour, le dispositif est bien repéré et correctement utilisé, majoritairement par les référents-parcours professionnels (40 demandes sur 43), notamment quand ces derniers rencontrent des problématiques sociales majeures obérant le suivi professionnel.
Perspectives 2014	Mettre en place les nouvelles équipes pluridisciplinaires «réorientation à l'issue de 12 mois de suivi social». Poursuivre les E.P. réorientation pour les fins de suivi anticipé.

AXE 1 - Exercer une veille et une actualisation en continu du dispositif

ACTION 7 : Actualiser la composition des Equipes pluridisciplinaires

Objectif opérationnel de l'action pour l'année n	Rééquilibrer les Equipes Pluridisciplinaires au regard de la nouvelle composition du panel de référent-parcours.
Contexte de mise en œuvre	<p>Les référent-parcours, tant sociaux que professionnels, composent une partie des collègues des équipes pluridisciplinaires. Du fait de la mise en œuvre de nouveaux marchés publics, ces opérateurs ont évolués et leur représentation doit désormais être prise en compte.</p> <p>Un rééquilibrage doit être trouvé pour permettre une meilleure représentation de l'ensemble des opérateurs du dispositif au sein des Equipe Pluridisciplinaire sur le territoire.</p>
Pilote	D.P.D.S.- Service Environnement Insertion.
Perspective 2013	Organiser la nouvelle composition des membres d'E.P. sur les différents sites de commission.
Réalisé	Etat des lieux des membres présents à chaque E.P. (Absences récurrentes, présence irrégulière, démissionnaires non remplacés).
Evaluation	Recenser si les membres sont actifs et/ou inactifs et rééquilibrer les secteurs des équipes pluridisciplinaires en ayant une proposition de composition représentative du dispositif.
Perspectives 2014	<p>Proposer la nouvelle composition des Equipes pluridisciplinaires.</p> <p>Réunir les nouveaux membres et présenter les différentes missions et dispositif rattachés à cette instance.</p>

AXE 2 – Affirmer la prévalence de l'insertion professionnelle

ACTION 8 : Renforcer le partenariat avec Pôle Emploi

Objectif opérationnel de l'action pour l'année n	Mettre l'emploi au cœur du partenariat.
Contexte de mise en œuvre	Mise en œuvre de l'article L 262-34 du C.A.S.F. : Elaboration d'une contractualisation via les P.P.A.E. Déficit d'information qualitative sur ces suivis entre Pôle Emploi et le C.G. Insertion professionnelle insuffisante des demandeurs d'emploi de très longue durée et bénéficiaires du R.S.A.
Pilote	D.P.D.S. - Service Environnement Insertion.
Partenariat	Agences locales pour l'emploi / Logiciel de Pôle Emploi.
Perspectives 2013	<p>Mettre en place des réunions d'échanges de pratiques et des réunions d'information entre Pôle Emploi et le Conseil Général associant plus largement les correspondants R.S.A. et les conseillers des agences locales de Pôle Emploi, sur le dispositif R.S.A. et les partenariats Conseil Général.</p> <p>Travailler sur des publics cibles communs.</p> <p>Mettre en place un suivi D.P.D.S. sur les bénéficiaires du R.S.A. orientés vers Pôle Emploi au titre du droit commun.</p> <p>Participer aux Comités techniques d'animation de Pôle Emploi.</p>
Réalisé	<p>Mise en œuvre d'actions communes visant les publics en difficulté des zones urbaines sensibles (Saint-Jean, Vaugirard, Beaulieu), les demandeurs d'emploi de très longue durée seniors (+ de 50 ans et au moins 2 ans sans emploi, hors travailleurs handicapés et soumis aux droits et devoirs).</p> <p>Mise en place d'une saisie rétroactive et systématisée des contrats P.P.A.E. de Pôle emploi dans l'outil informatique interne.</p> <p>Participation aux Forums de l'Emploi du 28/03/13 et du 17/10/13. Animation de stands par le Conseil Général et coordination en interne afin d'y faire participer des bénéficiaires du R.S.A.</p> <p>Participation aux comités techniques d'animation de Pôle Emploi.</p>
Données quantitatives	<p>104 situations de jeunes relevant du fonds d'aide aux jeunes en difficulté ont été étudiées pour le projet «insertion en Z.U.S».</p> <p>94 dossiers de demandeurs d'emploi de longue durée, seniors et bénéficiaires du R.S.A. ont été étudiés, pour lesquels Pôle Emploi a mené des actions spécifiques.</p> <ul style="list-style-type: none"> - 2 dossiers ont été proposés en E.P. réorientation, - 11 dossiers ont été repropoés en cellule de concertation. <p>Ces réorientations ont permis de prendre les problèmes sociaux de deux personnes, dont une a été orientée vers les «savoirs de base» et une autre vers un module préparatoire à l'emploi.</p> <p>Pôle Emploi a par ailleurs relancé les dossiers auprès de ses conseillers pour proposer des actions de mobilisation pour les bénéficiaires sans projet.</p>

	<p>Sur la participation aux forums : Nombre de sollicitations : environ 40 sur la journée. Nombre de personnes orientées vers des organismes : la totalité des participants a été conseillée.</p> <p>Saisie des P.P.A.E. en continu depuis début 2013. Saisie rétroactive des P.P.A.E. depuis juin 2009, 2010, 2011, 2012. 576 dossiers P.P.A.E. enregistrés à ce jour dans le système d'information de la D.P.D.S.</p>
Evaluation	<p>Sur les échanges d'information et de pratiques : L'intérêt est manifeste entre les deux institutions, Pôle Emploi et le Conseil Général de mieux maîtriser les fonctionnements réciproques.</p> <p>Il demeure nécessaire de recenser les questions en interne sur le fonctionnement de Pôle Emploi – émanant notamment des référents-parcours, des professionnels de terrain et des conseillers techniques, de recenser la nature des sollicitations de Pôle Emploi auprès du Conseil Général ou des partenaires orientés par Pôle Emploi.</p> <p>Sur la saisie des contrats P.P.A.E. : Celle-ci permet depuis une plus grande lisibilité du suivi et une meilleure connaissance des démarches menée par la personne. Elle évite par ailleurs les situations de double orientation : Pôle Emploi et suivis référents de parcours du Conseil Général.</p> <p>Sur la participation aux Comités techniques d'animation de Pôle Emploi. Un intérêt commun autour des modalités de fonctionnement et d'application des principaux outils tels que :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la Convention Annuelle d'Objectifs et de Moyens (C.A.O.M.) sur la prise en charge des contrats aidés, - la Convention d'orientation et la mobilisation de l'Aide Personnalisée au Retour à l'Emploi.
Perspectives 2014	<p>Poursuivre régulièrement les échanges d'information et de pratiques avec les conseillers de Pôle Emploi.</p> <p>Poursuivre les actions communes et spécifiques ciblées sur les publics en difficulté d'accès à l'emploi.</p> <p>Continuer la mise à jour des P.P.A.E. en remontant jusqu'à 2009 et poursuivre la saisie pour toutes les nouvelles orientations.</p> <p>Inscrire dans la C.A.O.M., un objectif de participation du C.G. dans l'organisation des différents forums « Emploi » et modéliser une procédure d'information et de participation du publics bénéficiaires du R.S.A. à ces différents évènements.</p> <p>Engager une participation régulière aux Comités techniques d'animation de Pôle Emploi.</p>

AXE 2 – Affirmer la prévalence de l'insertion professionnelle

ACTION 9 : Favoriser le lien avec le secteur marchand et développer l'accès à l'emploi

Objectif principal de l'action pour l'année n	Mettre l'emploi au cœur du partenariat.
Pilote	D.P.D.S.- Service Environnement Insertion.
Partenariat	Les acteurs économiques locaux.
Perspectives 2013	Poursuivre les relations avec les acteurs du secteur marchand afin de mieux évaluer leurs attentes et de leur faire mieux connaître la population des bénéficiaires du R.S.A. Mettre en place des rencontres entre les services porteurs de marchés publics et juridique afin de développer les clauses d'insertion dans les marchés publics.
Réalisé	Participation à des journées de formation sur les clauses d'insertion, recherches et études documentaires.
Perspective 2014	Processus de mise en œuvre des clauses d'insertion dans les marchés publics du Conseil Général, à débiter en 2014.

AXE 2 – Affirmer la prévalence de l'insertion professionnelle

ACTION 10 : Améliorer et renforcer l'offre Référent-parcours professionnel

Objectif opérationnel de l'action pour l'année n	Optimiser les outils d'insertion professionnelle.
Contexte de mise en œuvre	Mise en place de plusieurs nouveaux marchés publics en début d'année 2013 : Actions d'insertion, insertion sociale, insertion par l'activité économique, représentant 19 lots différents. Rappel sur les modalités de mise en œuvre des marchés en cours : Référent parcours professionnel : 6 lots.
Pilote	D.P.D.S. – Service Environnement Insertion.
Partenariat	Prestataires dans le cadre des marchés publics et professionnels du Conseil Général en charge des orientations.
Perspective 2013	Présenter les différentes prestations et leurs spécificités, afin d'en favoriser l'appréhension et d'améliorer la qualité et l'efficacité de l'orientation. Mettre en place des outils permettant de mesurer l'évolution des bénéficiaires, après leur sortie du dispositif et de mieux appréhender la durabilité de leur insertion. Faire évoluer les cahiers des charges.
Réalisé	Organisation de réunions de présentation des référents-parcours auprès des professionnels chargés de l'orientation (coordonnateurs locaux d'insertion, conseillers techniques, référents-parcours) : rappel des cahiers des charges et présentation de chacune des prestations par les prestataires. Emergence des difficultés liées à l'application des cahiers des charges, recensement, analyses et propositions d'évolutions pour les prochains appels d'offres. Réévaluation des besoins en suivis référent-parcours au regard de la mobilisation des différentes mesures d'accompagnement. Définition d'un échantillon de bénéficiaires du R.S.A. sortis du dispositif et maintien d'un lien Référent / Bénéficiaires afin de faire un point sur leur situation professionnelle.
Données quantitatives	3 réunions organisées pour présenter 5 référents-parcours professionnels : - 14 mars 2013 : Pôle Emploi Offre dédiée et M.S.A., - 28 mars 2013 : I.F.R.E.P., - 28 mars 2013 : Indre Initiative et C.M.A. Etude en cours sur un échantillon de public suivi par l'I.F.R.E.P. et par SOLIDARITE ACCUEIL et sorti du dispositif R.S.A. (15-20 maximum).
Evaluation	Le nombre d'orientations refusées émanant des cellules de concertation, reste faible : 4,7% de refus sur les 1.551 propositions d'orientation. Cependant après analyse de ces refus, plus de 70 % se révèlent comme des orientations inadéquates. L'étude menée sur un échantillon de 20 personnes et leur devenir à l'issue d'un suivi montre que 70 % sont : soit sorties du dispositif R.S.A., soit en R.S.A. activité, pour 5 %, 15 % ont eu un renouvellement de C.I.A. sans recours à un nouveau référent-parcours extérieur, 5 % sont mutés hors département, 5 % sont salariés.

Perspectives 2014	<p>Poursuivre l'organisation systématique et annuelle de réunions d'information et de présentation des référents-parcours auprès des professionnels chargés de l'orientation, personnels Conseil Général et partenaires.</p> <p>Maintenir une vigilance active sur l'application de l'ensemble des propositions contenues tant dans les cahiers des charges que dans les réponses des prestataires.</p> <p>Recourir en tant que de besoin à des avenants pour les marchés publics référents-parcours professionnels.</p>
--------------------------	--

AXE 2 – Affirmer la prévalence de l'insertion professionnelle

ACTION 11 : Développer et valoriser l'offre du secteur de l'insertion par l'activité économique

Objectif opérationnel de l'action pour l'année n	Optimiser les outils d'insertion professionnelle.
Contexte de mise en œuvre	La mise en œuvre du nouveau marché Référent parcours Ateliers et Chantier d'Insertion a suscité de nombreuses questions quant à la prestation.
Pilote	D.P.D.S. - Service Environnement Insertion.
Partenariat	Coordonnateurs locaux d'insertion, Conseillers techniques, Référents-parcours. Ateliers et Chantier d'Insertion, entreprises / collectivités / établissements Pôle emploi. Réseau de l'Insertion par l'activité économique, l'Etat (DIRECCTE) et le P.L.I.E.
Perspectives 2013	<p>Re-présenter aux équipes, en interne, les prestations réalisées et leurs spécificités.</p> <p>Développer les périodes d'immersion pour les bénéficiaires de Contrat Unique d'Insertion/ C.A.E. au sein des A.C.I.</p> <p>Mettre en œuvre des réunions de travail avec les structures de l'I.A.E. sur le domaine de l'évaluation, la notion de projet d'insertion, le bilan de fin de suivi et le C.I.A.</p> <p>Répondre aux besoins d'A.C.I. sur les secteurs dépourvus d'activité économique.</p> <p>Mettre en place un outil de suivi post-conventionnement C.U.I./C.A.E. sur l'évolution des parcours.</p> <p>Viser à la simplification des procédures administratives et de gestion des conventions C.U.I./ C.A.E.</p> <p>Participation aux réunions de travail de la DIRECCTE sur l'accompagnement en A.C.I. et les critères de l'aide à l'accompagnement.</p>
Réalisé	<p>Des réunions de présentation de la prestation référent de parcours A.C.I. aux professionnels en charge de l'orientation ont permis de rappeler le contenu du cahier des charges, de présenter la prestation menée par le référent-parcours, de faire la promotion des périodes d'immersion rattachée au C.A.E.</p> <p>Des réunions de travail avec les A.C.I. ont eu lieu sur l'évolution de l'outil de contractualisation : le C.I.A.</p> <ul style="list-style-type: none"> - recensement des outils d'évaluation utilisés par les A.C.I. : les 4 avril 2013 et 16 mai 2013), - réflexion en amont sur un projet de C.I.A. avec les conseillers techniques le 12 juin 2013, - réunion le 21 juin 13 avec les A.C.I. sur les C.I.A. : mise en commun des réflexions de chaque partenaire et du Conseil Général et élaboration d'une trame commune. <p>Création sous statut associatif d'un nouvel A.C.I. sur Le Blanc : OSE Recyclage (ramassage déchets, encombrants, tri et recyclage) pour 6 places, portant à 8 le nombre de structures de ce type sur le Département.</p>

	<p>Réunions de travail sur les modalités de l'accompagnement avec la DIRECCTE, les structures de l'I.A.E. dans leur ensemble : les 25 et 27 juin 2013 : Recensement des pratiques de chaque structure. Elaboration d'une trame de critères pour l'évaluation d'une aide à l'accompagnement.</p> <p>Réunion du 21 octobre avec la DIRECCTE : Partage autour de la notion d'accompagnement. Travail sur les données permettant d'objectiver cette notion.</p>
Données quantitatives	<p>2 réunions de présentation de la prestation référent de parcours A.C.I., organisées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 8 février 2013 avec Mob d'emploi, Insert Jeunes, Solidarité Accueil, AGIR, - 7 mars 2013 avec Cap vert, Esperseverance, Les Ateliers de la Brenne, Ose recyclage.
Evaluation	<p>Un faible volume de refus au niveau des décisions des cellules de concertation et un petit volume de demandes de réorientation n'exonèrent pas de poursuivre un travail régulier sur le contenu des prestations.</p> <p>L'étude menée sur l'impact des périodes d'immersion permet de confirmer pour une grande majorité des bénéficiaires du R.S.A. concernés, les projets professionnels sur lesquels ils sont engagés, pour une petite partie de découvrir et/ou d'acquérir des compétences, de découvrir ou retrouver des gestes professionnels, d'intégrer des formations, mais aussi de renoncer à des projets du fait d'une inaptitude ou de problèmes de santé.</p> <p>Les travaux communs avec l'Etat sur la notion d'accompagnement ont fait apparaître des écarts importants d'appréhension entre les deux partenaires : En effet, l'Etat reste sur une demande de statistiques générales sur l'emploi, et se positionne sur l'ensemble du public présent dans la structure (même hors R.S.A.) alors que le Conseil Général est plus en demande d'informations sur l'utilisateur.</p>
Perspectives 2014	<p>Poursuivre l'amélioration des orientations vers les référents-parcours Ateliers et Chantiers d'Insertion (A.C.I.) en analysant plus précisément les orientations refusées.</p> <p>Continuer à promouvoir les périodes d'immersion dans le cadre des C.U.I./C.A.E. auprès des A.C.I.</p> <p>Adapter le C.I.A. aux spécificités des accompagnements A.C.I.</p> <p>Poursuivre l'étude sur l'évolution des parcours post A.C.I. Comptabiliser le nombre de sorties positives sur les A.C.I. et évaluer la qualité du suivi.</p> <p>Mettre en commun avec l'Etat les éléments relatifs à l'évaluation de la notion d'accompagnement.</p> <p>Faire évoluer le dispositif A.C.I. au regard du nouveau cadre juridique et financier des emplois en chantier d'insertion.</p>

AXE 2 – Affirmer la prévalence de l'insertion professionnelle

ACTION 12 : Mettre en œuvre des dispositifs de soutien dans le cadre des parcours

Objectif opérationnel de l'action pour l'année n	Optimiser les outils d'insertion professionnelle.
Contexte de mise en œuvre	Article L 5133-8 du Code du travail : L'aide personnalisée de retour à l'emploi : l'A.P.R.E. Mobiliser des appuis financiers dans le cadre des parcours et faciliter l'accès à l'emploi.
Pilote	D.P.D.S. - Service Environnement Insertion.
Partenariat	Les référents-parcours et les conseillers techniques. Pôle Emploi.
Perspectives 2013	<p>Finaliser l'étude en cours sur les effets de l'A.P.R.E. dans le parcours d'insertion.</p> <p>Rappeler les modalités de la mobilisation de cette aide par le Conseil Général et par Pôle Emploi à l'ensemble des référents-parcours.</p> <p>Obtenir de l'Etat la communication des dotations au plus tôt en début d'année et actualiser les arrêtés relatifs aux dotations d'A.P.R.E. datant de 2011.</p> <p>Suivi de l'enveloppe régie d'avance.</p> <p>Evolution du dispositif de déploiement de l'A.P.R.E.</p>
Réalisé	<p>Recensement de certains dossiers dont l'A.P.R.E. a contribué positivement à l'insertion de la personne.</p> <p>Bilan financier élaboré sur les enveloppes perçues par le Conseil Général et la consommation depuis l'instauration de l'A.P.R.E.</p> <p>Création d'un tableau de suivi mensuel sur la consommation de l'A.P.R.E par référents-parcours.</p> <p>Amélioration de la gestion financière par la récupération des aides annulées. Paiement aux tiers sur facture. Remboursement en cas d'écart de montant.</p>
Evaluation	<p>Une étude a été menée sur 23 dossiers entre mai et août 2012 démontrant l'intérêt de l'A.P.R.E. dans le cadre de l'accès à l'emploi prioritairement au titre de la mobilité, de l'accès à la formation et du développement d'activité.</p> <p>L'intervention de l'A.P.R.E. dans le cadre de la mobilité concernait l'achat de 2 roues, de véhicule, la réparation de véhicule, l'aide au permis de conduire (pour un accès à la formation) la prise en charge de frais de transport, l'assurance voiture.</p> <p>Elle a permis de conforter des contrats de travail (en C.D.D. en C.D.I.) et/ou de d'augmenter des volumes horaires, elle a facilité la recherche d'emploi, l'accès à des formations qualifiantes ayant depuis donné lieu à recrutement.</p> <p>L'aide au développement est intervenu pour de la publicité pour une entreprise qui est dorénavant en plein développement.</p>

Perspectives 2014	<p>Mettre en place les évolutions à venir au titre de l'A.P.R.E. issues du Plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale.</p> <p>Intégrer dans les informations destinées aux référents-parcours les évolutions adoptées dans le cadre du Plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale.</p> <p>Organiser une réunion avec les partenaires sur les aides financières existantes, les conditions de leur mobilisation dans le cadre du R.S.A.</p> <p>Elaborer un document de présentation recensant toutes les aides et communiquer sur les règlements intérieurs auprès des partenaires.</p> <p>Poursuivre une veille sur l'évolution financière de ce dispositif.</p>
--------------------------	--

AXE 3 – Des parcours à consolider

ACTION 13 : Les modes de garde

Objectif opérationnel de l'action pour l'année n	Par la résolution des freins spécifiques à l'emploi.
Contexte de mise en œuvre	
Pilote	D.P.D.S. - Service Environnement Insertion.
Partenariat	Référents-parcours, C.A.F., Service social,...
Perspectives 2013	<p>Mieux faire connaître les dispositifs existants.</p> <p>Concrétiser des partenariats (Ville de Châteauroux, C.A.F, P.M.I. etc...) afin d'apporter les solutions appropriées aux besoins.</p>
Réalisé	Réunion traitant des difficultés rencontrées et des solutions existantes, réalisée le 10 septembre 2012.
Evaluation	A l'issue des réunions, sur la bases des informations communiquées par les différents opérateurs du secteur (P.M.I., C.A.F., structures de la ville Châteauroux) une vigilance a été exercée, notamment dans le cadre des Comités de pilotages liés aux différents accompagnements pour connaître des situations non résolues.
Perspectives 2014	<p>Continuer les réunions de travail sur l'existant et l'évolution des solutions.</p> <p>Intégrer dans les informations destinées aux référents-parcours les mesures adoptées dans le cadre du Plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Hausse de l'A.S.F. pour les familles monoparentales, • Augmentation du complément familial, • Renforcement de l'accès aux crèches pour les enfants des familles en situation de pauvreté. <p>→ sur chaque territoire, le nombre d'enfants en accueil collectif, issus de ces familles devra refléter la composition de la population locale avec un minimum de 10 %.</p> <p>Travailler avec chacun des partenaires concernés sur ces nouvelles mesures et les conditions de leur mise en œuvre sur le département.</p> <p>Après transmission de l'information aux opérateurs de l'accompagnement des bénéficiaires du R.S.A., organiser un questionnaire ou une réunion des référents de parcours pour évaluer à 6 mois si des difficultés persistent.</p> <p>Transférer l'information auprès des partenaires à travers un bilan.</p>

AXE 3 – Des parcours à consolider

ACTION 14 : La mobilité et la mobilisation

Objectif opérationnel de l'action pour l'année n	La résolution des freins spécifiques à l'emploi.
Contexte de mise en œuvre	Des problèmes de mobilité qui ont de nombreuses répercussions négatives sur l'insertion des bénéficiaires du R.S.A.
Pilote	D.P.D.S. - Service Environnement Insertion.
Partenariat	Référent-parcours.
Perspectives 2013	<p>Mise en place de réunions d'information entre les principaux opérateurs de la mobilité à l'échelle du département et les utilisateurs.</p> <p>Intégrer la problématique de la mobilité des bénéficiaires du R.S.A. dans les réflexions et évolutions sur les modes de déplacements afin d'apporter les solutions appropriées aux besoins.</p>
Réalisé	Réunion traitant des difficultés rencontrées et des solutions existantes réalisée le 13 septembre 2012.
Evaluation	A l'issue des réunions, sur la bases des informations communiquées par les différents partenaires (Association Mob d'Emploi, Communauté d'Agglomération Castelroussine pour le dispositif de covoiturage, Conseil Général au titre des transports départementaux) une vigilance a été exercée, notamment dans le cadre des Comités de pilotage liés aux différents accompagnements pour traiter les parcours d'insertion en situations de rupture du fait de problèmes de mobilité non résolus.
Perspectives 2014	<p>Travailler avec chacun des partenaires concernés sur de nouvelles propositions et les conditions de leur mise en œuvre sur le département.</p> <p>Après transmission de l'information aux opérateurs de l'accompagnement des bénéficiaires du R.S.A., organiser un questionnaire ou une réunion des référents-parcours pour évaluer à 6 mois si des difficultés persistent.</p> <p>Transférer l'information auprès des partenaires à travers un bilan.</p>

AXE 3 – Des parcours à consolider

ACTION 15 : La formation professionnelle en lien avec le Conseil Régional

Objectif opérationnel de l'action pour l'année n	Par la résolution des freins spécifiques à l'emploi.
Contexte de mise en œuvre	
Pilote	D.P.D.S. - Service Environnement Insertion.
Partenariat	Conseil Régional, Pôle Emploi.
Perspectives 2013	<p>Proposer aux principaux opérateurs de la formation professionnelle – Région, Pôle emploi, A.F.P.A. – une présentation commune de l'ensemble de l'offre de formation sur le Département.</p> <p>Amener de la lisibilité sur l'accès à l'offre de formation (financement, modalités d'inscription, statuts).</p>
Réalisation	<p>Participation aux réunions d'évaluation des besoins animées par la Région Centre dans le cadre de son Plan régional de Formation.</p> <p>Diffusion des informations du GIP Alpha Centre auprès de l'ensemble des référents-parcours et des professionnels de l'insertion.</p>
Perspectives 2014	<p>Poursuivre la participation aux réunions d'évaluation des besoins animées par la Région Centre dans le cadre de son Plan régional de Formation.</p> <p>Diffusion des informations du GIP Alpha Centre auprès de l'ensemble des référents-parcours et des professionnels de l'insertion.</p>

AXE 3 – Des parcours à consolider

ACTION 16 : La lutte contre l'illettrisme et l'acquisition des savoirs fondamentaux

Objectif principal de l'action pour l'année n	Par l'activation des droits fondamentaux.
Contexte de mise en œuvre	Permettre l'accès aux droits des bénéficiaires du R.S.A. et notamment l'accès aux savoirs de base. Constats d'un fort taux d'illettrés, voire d'analphabètes au sein des suivis dans le cadre du R.S.A.
Pilote	D.P.D.S. - Service Environnement Insertion.
Partenariat	A.C.I. et organismes partenaires dans la lutte contre l'illettrisme et dans l'apprentissage des savoirs de base. C.R.I.A., Chaîne des savoirs. ASSOFAC. GIP Alpha Centre.
Perspectives 2013	Mettre en œuvre avec les principaux O.P.C.A. intervenant au sein de l'I.A.E. des actions visant à la récupération des savoirs fondamentaux. Poursuivre la dynamique amorcée par la «conférence sur l'illettrisme» auprès des professionnels de l'accompagnement. Valoriser les actions mises en place pour la lutte contre l'illettrisme lors des Assises de l'illettrisme.
Réalisé	Une veille sur la mise en œuvre des préconisations du cahier des charges du marché public Ateliers et Chantiers d'Insertion à ce titre. Mise en place de mesures individuelles et d'actions collectives traitant des problématiques d'illettrisme et des savoirs fondamentaux au sein du Marché «Actions d'Insertion». Participation aux réunions du Comité Technique du Plan Régional de Lutte Contre l'Illettrisme. <u>Présentation</u> des actions de l'Indre en matière de Savoirs de base aux assises de l'illettrisme du 20 septembre 2013. Bilan des actions d'insertion sociale Gens du voyage réalisées dans le cadre des marchés publics.
Perspectives 2014	Continuer à promouvoir l'évaluation des savoirs de base auprès des référents-parcours. Mieux mobiliser les dispositifs de droit commun : Compétences clés de l'Etat et les «visas» de la Région Centre. Evaluation de la mobilisation des professionnels à ce problème (questionnaire : sujet abordé ? détection de situations d'illettrisme ?...).

AXE 3 – Des parcours à consolider

ACTION 17 : L'accès au logement

Objectif opérationnel de l'action pour l'année n	Accès aux droits fondamentaux : Insertion par le logement et lutte contre la précarité énergétique dans le cadre de l'accès et du maintien dans le logement.
Contexte de mise en œuvre	Mise en œuvre du dispositif DALO Lutte contre la précarité dans le cadre de l'accès et du maintien dans le logement. Mobilisation du Fonds de Solidarité pour le Logement. Conventionnement partenarial.
Pilote	D.P.D.S. - Service Environnement Insertion.
Partenariat	A.D.I.L./ E.D.F./ G.D.F./ Bailleurs Sociaux /C.C.A.S. de Châteauroux/ C.A.S./ Les A.C.I. de l'Indre/ prestataires A.S.L.L.
Perspectives 2013	<p>Participer aux instances d'amélioration de l'habitat auprès de l'Etat : Comité de lutte contre l'habitat indigne, groupe technique préparatoire et Commission de médiation, CCAPEX, Commission de prévention des expulsions.</p> <p>Participer aux instances d'animation du volet logement : C.R.H., C.D.H.</p> <p>Mise en œuvre d'un lien direct F.S.L./ R.S.A. via la contractualisation des bénéficiaires du R.S.A. dans le cadre d'une insertion par le logement.</p> <p>Mettre à disposition des outils de prévention détenus par le F.S.L. et être un appui auprès des partenaires sur des actions de prévention concernant les économies d'énergies.</p> <p>Evaluer les effets donnés par les «diagnostics énergie» menés par l'A.D.I.L. dans le cadre du F.S.L., voir ce qu'il en a été des propositions faites par le diagnosticien auprès des bailleurs concernés.</p> <p>Améliorer l'accès aux tarifs sociaux «énergies»</p> <p>Participer à la M.O.U.S. sur le relogement des familles gens du Voyage de la Communauté d'Agglomération Castelroussine.</p>
Réalisation	<p>Participation aux différentes réunions institutionnelles dans ce cadre.</p> <p>Distribution de kits «énergies» pour les bénéficiaires d'un suivi en A.S.L.L. et en M.A.S.P.</p> <p>Acquisition de kit «énergies» différents de ceux d'E.D.F., via G.D.F. et de Wattmètres pour mettre à disposition des travailleurs sociaux de chaque site de C.A.S.</p> <p>10 diagnostics «plus développés» réalisés, à ce jour, avec plusieurs points de situation avec les partenaires : l'A.D.I.L. et E.D.F.</p> <p>Réunion organisée avec G.D.F. Suez et les bailleurs Sociaux du département sur l'accès au tarif spécial de solidarité collectif dans l'Indre.</p> <p>Mise à disposition de partenaires de l'exposition «Eco et Gaspillo» ainsi que des dépliants.</p>

	<p>Fournitures de kits «énergies» et de dépliants l'exposition «Eco et Gaspillo» pour la quinzaine de l'«éco appartement témoin» du C.C.A.S. de Châteauroux.</p> <p>Participation aux différentes réunions dans le cadre de la M.O.U.S. (lien effectué avec les différents dispositifs d'insertion (R.S.A., F.S.L., A.S.L.L.).</p>
<p>Perspectives 2014</p>	<p>Poursuivre les engagements relatifs à l'accès au droit.</p> <p>Travailler à une simplification des procédures d'information des différents acteurs du dispositif et à la remontée de celles-ci.</p> <p>Poursuivre la participation dans le cadre de la M.O.U.S. C.C.A.S. via le renouvellement de nos financements et de la mobilisation des fonds FEDER.</p> <p>Réaliser des réunions d'information sur les «éco-gestes», sur la lecture de factures avec remise de kit «énergie» auprès de travailleurs des Chantiers d'insertion de l'Indre.</p> <p>Modifier du contenu des kits pour les années futures.</p> <p>Ajuster ou étendre l'action des diagnostics «plus développés».</p> <p>Point à faire en début d'année 2014 sur le transfert de données entre bailleurs publics et G.D.F. Suez par rapport au T.S.S. collectif.</p> <p>Poursuivre les partenariats sur les actions de prévention concernant les «énergies».</p>

AXE 3 – Des parcours à consolider

ACTION 18 : La prise en charge de la santé

Objectif opérationnel de l'action pour l'année n	Par l'activation des droits fondamentaux.
Contexte de mise en œuvre	Constat d'importantes problématiques psychologiques rencontrées par les référents-parcours professionnels ou sociaux lors des accompagnements et difficultés à y remédier.
Pilote	D.P.D.S. - Service Environnement Insertion.
Perspective 2013	Mise en œuvre d'une prestation référent-parcours psychologique.
Réalisé	Appel d'offres : Mise en œuvre au 1 ^{er} juillet. Elaboration d'une fiche explicative envoyée à tous les professionnels de terrain en charge de l'orientation le 28 juin 2013. Rencontre avec l'I.R.S.A. pour la mise en place d'action au bénéfice des publics en difficulté, dans le cadre d'un partenariat conventionné.
Evaluation	Nombre de personnes orientées : 34 personnes au 30 octobre 2013.
Perspectives 2014	Reconduction du marché public et faire une analyse quantitative et qualitative. Améliorer l'articulation avec les partenaires de « droit commun » (I.R.S.A., C.M.P., etc...).

AXE 4 – Des parcours à étayer pour une prise en compte de la personne dans sa globalité

ACTION 19 : Mieux intégrer les bénéficiaires du R.S.A. dans les réseaux de solidarité locaux

Objectif opérationnel de l'action pour l'année n	En facilitant le lien social.
Contexte de mise en œuvre	Constat d'un fort taux d'isolement chez les bénéficiaires du R.S.A. suivis notamment par un référent-parcours social.
Pilote	D.P.D.S. - Service Environnement Insertion.
Partenariat	Référents-parcours, service social, associations.
Perspective 2013	Poursuivre les réunions d'information entre les principaux opérateurs associatifs et les professionnels de l'insertion pour faire connaître les dispositifs et permettre leur mobilisation.
Réalisé	Réunion sur le lien social : recensement des difficultés rencontrées, des besoins et des solutions apportées.
Perspective 2014	Organiser à nouveau des réunions d'information avec les partenaires.

AXE 4 – Des parcours à étayer pour une prise en compte de la personne dans sa globalité

ACTION 20 : Développer des partenariats avec les institutions favorisant l'accès aux droits ou aux services

Objectif opérationnel de l'action pour l'année n	En facilitant le lien social.
Pilote	D.P.D.S. - Service Environnement Insertion.
Perspectives 2013	Poursuivre les réunions d'information autour de l'accès au droit sur de nouvelles thématiques émergentes : <ul style="list-style-type: none">- le droit des femmes,- l'accompagnement des majeurs protégés,- l'accès au micro crédit.
Réalisation	Non réalisé.
Perspective 2014	Mettre en place ces partenariats.

AXE 4 – Des parcours à étayer pour une prise en compte de la personne dans sa globalité

ACTION 21 : Améliorer et renforcer l'offre Référents parcours sociaux et actions d'insertion

Objectif opérationnel de l'action pour l'année n	En renforçant le parcours social.
Contexte de mise en œuvre	Mieux répondre aux besoins d'accompagnement social et d'action d'insertion.
Pilote	D.P.D.S. - Service Environnement Insertion.
Partenariat	Prestataires et organismes ayant contractualisé avec le C.G.
Perspectives 2013	Mise en place du nouveau Marché public Référent-parcours social en 2013 et action d'insertion sociale. Présentation aux équipes, en interne, les différentes prestations, leurs modalités, les intervenants.
Réalisé	3 marchés publics référents-parcours sociaux soit 270 suivis. 7 lots d'actions d'insertion. Elaboration d'un document de présentation des actions à destination du service social. Réunions de présentation auprès des professionnels de terrain : Le 17 février : référents-parcours sociaux, Le 21 février : actions d'insertion de l'O.T.D.I.F., Le 7 mars : action d'insertion de la C.C.I.
Evaluation	Evaluation qualitative lors des comités de pilotage : Actions d'insertion 2013 : - Module «compétences sociales» : 3 réalisées sur 3 prévues <ul style="list-style-type: none"> ▪ Sur la C.A.S. Buzançais-Valençay : du 08/03 au 18/10/13 9 personnes : pour les personnes assidues, les projets de vie et d'insertion professionnelle ont évoluées positivement. Ce module permet de redonner confiance et d'envisager une insertion professionnelle. ▪ Sur la C.A.S. de Châteauroux (secteur de la C.A.C.) <u>Module 1</u> : en cours (du 19/05/2013 au 16/12/2013) - 10 personnes. <u>Module 2</u> : en cours (du 02/09/2013 au 21/02/2014) - 13 personnes. - Module préparatoire à l'emploi : <ul style="list-style-type: none"> ▪ AGIR /Mob d'Emploi : du 10/09/2013 au 18/10/2013 – 12 personnes. Bon résultat : grande cohésion du groupe et volonté d'apprendre. 2 personnes seront recrutées en 2013 et 5 personnes en 2014. ▪ Solidarité Accueil / Mob d'Emploi : en cours (du 04/11/2013 au 16/12/2013) – 13 personnes. Répartition sur les différentes activités (6 personnes sur les Potagers de Velles, 2 sur l'atelier «palettes» et 2 sur les espaces verts). - Module «savoirs de base» : 2 Modules prévus et un seul réalisé. La Châtre en cours depuis le 26/11/2013 – 9 personnes. difficile à mobiliser compte tenu de l'absence de mobilité des participants.

	<ul style="list-style-type: none"> - Module «concrétiser son projet» 2 modules prévus et 2 réalisés. <ul style="list-style-type: none"> ▪ C.A.S. de Buzançais : du 05/09/2013 au 24/10/2013 – 9 personnes A permis de se projeter sur un avenir professionnel en levant les freins (garde d'enfants, mobilité, formation) et de redonner confiance aux participants. ▪ C.A.S. de Châteauroux : du 07/11/2013 au 17/12/2013 – 15 personnes. <p><u>Les mesures 2013 :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Mesures «Ecoutant» : 76 sur 100 – 3 terminées à ce jour. - Mesures «Evaluation des compétences» : 30 sur 30 – 6 terminées à ce jour. - Mesure savoirs de base : 22 sur 50 – toutes en cours à ce jour. <p><u>Référents-parcours sociaux 2013 :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ A.N.P.A.A. : 75 mesures sur 75 – toutes en cours. ▪ C.C.A.S. : 90 mesures sur 100 – 81 en cours – 9 interrompues (mutation, réorientation). ▪ C.M.A.S. : 35 mesures sur 40 – toutes en cours. ▪ O.T.D.I.F. : 50 mesures sur 50 – toutes en cours.
Perspective 2014	Reconduire les marchés publics en 2014.

AXE 4 – Des parcours à étayer pour une prise en compte de la personne dans sa globalité

ACTION 22 : Revisiter et adapter les dispositifs de soutien dans le cadre des parcours à visée d'insertion sociale

Objectif opérationnel de l'action pour l'année n	Adapter le règlement intérieur du Fonds de secours d'insertion sociale.
Contexte de mise en œuvre	En renforçant le parcours social.
Pilote	D.P.D.S. - Service Environnement Insertion.
Partenariat	C.A.S. et R-P sociaux.
Perspectives 2013	Elaboration d'un document commun de demande d'aide entre la régie d'avances et l'A.P.R.E., visant l'appui aux parcours d'insertion professionnelle. Faire évoluer les conditions d'intervention et les adapter au niveau de besoin de la population bénéficiaire.
Réalisé	Document commun régie et A.P.R.E élaboré.
Evaluation	Retour des circonscriptions d'action sociale et des référents-parcours sur la facilité ou non à remplir ce document. Recensement des difficultés.
Perspectives 2014	Diffusion et accompagnement à l'utilisation du nouveau document. Organiser une réunion de travail avec les C.A.S., C.L.I. et référents-parcours sociaux pour recenser les besoins et faire émerger des propositions. Proposer un nouveau règlement intérieur et l'appliquer après validation. Organiser une réunion d'information sur les aides existantes si l'information n'est pas bien comprise par les partenaires (cf. Action 11).

AXE 4 – Des parcours à étayer pour une prise en compte de la personne dans sa globalité

ACTION 23 : Evolution du dispositif du Fonds d'aide aux jeunes en difficulté

Objectif opérationnel de l'action pour l'année n	Adapter le dispositif F.A.J.D. aux besoins.
Contexte de mise en œuvre	Des jeunes de plus en plus en difficulté, un nombre croissant de demandes d'aides financières : un besoin d'intervention du F.A.J.D. plus pertinent.
Pilote	D.P.D.S. - Service Environnement Insertion.
Perspective 2013	Construire un outil de suivi F.A.J.D.
Réalisé	Construction d'un outil statistique mensuel (accords, refus, typologie des personnes aidées) en fonction des requêtes existantes. Des anomalies de saisies ont été corrigées.
Perspectives 2014	Partager les résultats avec les partenaires et faire évoluer le règlement intérieur si besoin. Revoir le document de demande pour l'adapter aux besoins.